

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Th. WAUTERS
Direction des Monuments et des Sites –
B.D.U.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : GCR/2043-0115/13/2014-082PR/02ap15
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.335/s.578
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Place de la Bourse - Palais de la Bourse.
Restauration et réaffectation en *Belgian Beer Palace*.
(Dossier traité par M. G. Conde Reis – D.M.S.) – Avis préalable.
AVIS MODIFICATIF

En réponse à votre demande reçue le 26/10/2015, en référence, reçue le 26/10, nous vous communiquons les **remarques** émises par notre Assemblée en sa séance du 28/10/2015.

L'arrêté royal du 19 novembre 1986 porte classement comme monument de la Bourse des Fonds Publics sise boulevard Anspach, 80 à Bruxelles et comme site l'ensemble formé par cet édifice et le site qui l'entoure jusqu'aux alignements opposés, y compris la voirie publique.

En vue de discuter le programme et les options de restauration, plusieurs réunions et visites préalables ont été organisées sur place.

La CRMS a également été interrogée, dans une phase préparatoire, pour recueillir ses remarques et recommandations à propos de l'esquisse élaborée par la Ville avant le lancement d'un appel à projet visant la réaffectation de l'ancienne Bourse de Commerce à des fins culturelles et touristiques, axées sur la découverte de la culture brassicole belge (mars 2014). A cette occasion, la CRMS avait émis les recommandations suivantes sur 4 questions essentielles soulevées par la Ville lors de la présentation de l'état d'avancement de ses travaux :

- réorganiser le « Musée 1238 » pour autant que ce projet implique le dégagement et la remise en valeur de l'espace public aux abords de la Bourse,
- exploiter les entrées secondaires dans le socle à condition de prévoir l'entrée principale du monument sur la place de la Bourse et de valoriser la fonction d'origine de cette entrée monumentale ; examiner, au préalable, la faisabilité technique des interventions envisagées au niveau des accès au rez-de-chaussée (dans le soubassement),
- examiner plus en détail la création de liaisons plus naturelles entre les sous-sols, le rez-de-chaussée et le premier étage,
- rendre accessibles la coupole et les toitures à un public réduit pour autant que les qualités architecturales des lieux soient respectées.

De manière générale, on mettra le projet à profit pour procéder à la restauration et à la remise en valeur des décors anciens des espaces intérieurs les plus significatifs.

Une présentation par les auteurs de projet devant des représentants de la CRMS et de la DMS s'est ensuite tenue le 21 octobre 2015, en vue d'obtenir un avis de principe de la CRMS sur l'esquisse qu'ils avaient développée dans le cadre de l'appel à projet.

Une étude historique du bâtiment, complète et bien documentée, a été réalisée par le Service Patrimoine de la Ville de Bruxelles et jointe au dossier introduit par le demandeur.

Historique du bien

Érigé à Bruxelles sur le boulevard Anspach entre 1868 et 1873 d'après les plans de l'architecte Léon-Pierre Suys, le Palais de la Bourse de Bruxelles s'inscrit dans le programme d'assainissement et d'embellissement de la Ville, du voûtement de la Senne et de la création des boulevards du centre. Cet édifice imposant répond au besoin, essentiel à l'époque, de créer un centre où traiter les affaires commerciales alors en pleine expansion. Ce monument qui allie grandeur et fantaisie occupe l'emplacement de l'ancien Marché au Beurre, lui-même implanté sur les restes de l'ancien couvent des Récollets. L'édifice éclectique mêle les emprunts au style néo-Renaissance et Second Empire dans un foisonnement d'ornements et de sculptures dues à des artistes renommés.

Les grandes phases de travaux documentant l'état actuel du bâtiment sont les suivantes :

1868-1783 : construction de l'édifice par l'architecte Léon-Pierre Suys

1892 : transformations réalisées par l'architecte Jules Brunfaut. A l'origine, les grands tympans latéraux (rue Maus et de la Bourse) étaient fermés. Jules Brunfaut est chargé de les vitrer pour amener plus de lumière à l'intérieur, les boursiers se plaignant d'une obscurité qui ne leur permettaient pas de travailler correctement.

1924-1932 : transformations réalisées par François Malfait, architecte de la Ville de Bruxelles (auteur notamment de l'escalier de la rue Baron Horta, de l'école Robert Catteau rue des Minimes et de l'Ecole de Médecine boulevard de Waterloo). Démolitions des escaliers monumentaux intérieurs, création de mezzanines dans la grande salle, dégagement du terre-plein situé dans le socle, surhaussement de la toiture, transformation de deux baies de fenêtre dans la partie du socle située à l'angle des rues du Midi et de la Bourse, etc.

Le programme défini par la Ville (Beer Palace)

Le palais de la Bourse est appelé à devenir un centre de découverte de la culture brassicole belge, organisé via un partenariat public-privé entre la Ville de Bruxelles et la Fédération des Brasseurs belges.

Le projet, qui se présente comme une vitrine de la bière belge auprès d'un public international et national, a pour ambition de promouvoir le tourisme à Bruxelles : des sondages d'intentions révèlent que 21 % des personnes interrogées y verraient une raison de se rendre à Bruxelles et 46 % ne manqueraient pas la visite s'ils étaient dans la capitale.

Le parti du projet, ainsi que le concept architectural, la budgétisation, le financement et l'étude de rentabilité se basent sur un potentiel d'attraction de 400.000 visiteurs par an, ce qui en ferait une des cinq attractions touristiques les plus importantes à Bruxelles.

Les grandes lignes du projet lauréat

Le projet sélectionné à l'issue d'un concours est celui de l'équipe formée par :

Robbrecht en Daem architecten + Baneton – Garino architectes

Le dossier introduit par le demandeur comprend :

- Carnet 1 : note introductive, note d'analyse, scénographie du musée, planning, etc.
- Carnet 2 : plans A3 illustrant l'avant-projet.

Le projet adopte pour règle d'intervenir le moins possible sur les parties originelles dues à Léon Suys, de conserver et de remettre en valeur les façades, les entrées existantes ainsi que les espaces intérieurs les plus significatifs de l'édifice.

Une nouvelle entrée serait toutefois créée au dos du bâtiment, à l'angle de la rue du Midi et de la rue de la Bourse, permettant de liaisonner le niveau du trottoir aux différents niveaux de l'édifice et d'implanter une batterie d'ascenseurs pour l'accès des moins valides jusqu'à la terrasse en toiture.

Deux autres nouvelles entrées menant au bel-étage à partir du trottoir seraient également prévues dans le socle, au centre des façades latérales.

Le bel-étage (celui de la grande salle) serait librement ouvert au public qui pourrait le traverser de part en part pour aller des boulevards du Centre à la Grand-Place ou vice versa. Il accueillerait des horéca, quelques

commerces et la billetterie du Beer Palace ; des œuvres d'art y sont prévues (mosaïques au sol et, sous la coupole, un « arbre », se référant à un tableau de Breughel).

Le rez-de-chaussée (soubassement) et les étages supérieurs (ainsi qu'une nouvelle mezzanine) seraient réservés au Beer Palace et à des activités de type séminaire, colloque, etc.

En toiture, une terrasse en grande partie couverte serait aménagée du côté arrière, afin d'offrir une vue sur la Grand-Place. Une structure dorée et ajourée serait posée en débordement sur cet étage en guise de couverture, constituant un appel pour le public.

Les intérieurs et leurs décors seraient restaurés pour ce qui concerne les volumes les plus significatifs.

Le site archéologique, partiellement enterré rue de la Bourse, serait dorénavant accessible via l'intérieur de la Bourse, ce qui permettrait une remise à niveau de l'espace public. Le site serait signalé depuis l'espace public par des dispositifs offrant une vue sur le sous-sol.

PRINCIPALES REMARQUES DE LA CRMS

1. LES ENTRÉES

L'entrée principale, avec ses escaliers monumentaux sur le boulevard, serait rétablie, ce qui est très positif.

L'entrée arrière d'origine serait également remise en fonction, ce qui est aussi positif, de manière à favoriser la traversée gratuite du bâtiment par le public et donner à l'atrium une valeur de place couverte. Elle servirait aussi (comme c'était le cas autrefois) d'accès privilégié à l'horéca qui est prévu à l'arrière du bâtiment et permettrait son fonctionnement indépendamment du restant de l'édifice.

Une nouvelle entrée en façade arrière serait créée dans le soubassement à bossages du bâtiment, à l'angle de la rue du Midi et de la rue de la Bourse, à l'endroit aujourd'hui le plus animé de la liaison boulevards/Grand-Place et à l'articulation du tissu urbain médiéval avec le tissu urbain haussmannien. La très large ouverture prévue à cet angle est censée améliorer cette articulation et servir de petite « place couverte », face à l'église Saint-Nicolas, pour accueillir le flux des piétons qui se croisent à cet endroit.

La nouvelle entrée servira surtout de liaison verticale aisée pour donner accès de plain-pied au bel étage et à l'atrium dont l'accès serait libre pour la première et qui constituera une découverte pour le public. Cette entrée servira aussi à l'accueil aisé des PMR et des groupes de visiteurs.

En effet, la porte monumentale qui existe en façade arrière, au sommet d'une volée d'escalier, servait originellement de sortie à la grande salle de la Bourse et d'accès au grand café ainsi qu'au restaurant qui fonctionnaient jadis en façade arrière. Elle ne constitue pas un accès aussi évident que l'entrée principale. Dans la mesure où il sera de toute manière indispensable de créer un accès aisé, permettant l'accueil des personnes moins valides et des groupes à la grande salle et au Centre de la Bière, sa localisation en façade arrière, du côté choisi, semble pertinente dans la mesure où cet angle a déjà été légèrement altéré (l'autre, du côté de la rue Maus, est demeuré intact). C'est aussi là que se trouvent concentrés les flux de visiteurs les plus importants. D'un point de vue stratégique et organisationnel, cet emplacement semble aussi permettre une gestion efficace des visiteurs vers les différents niveaux du bâtiment sans handicaper et encombrer les espaces représentatifs.

Toutefois, la forme qui est donnée à la nouvelle entrée n'est pas acceptable car elle altère considérablement l'aspect massif et stable du soubassement, ce qui a pour effet de déséquilibrer l'édifice tout entier. La CRMS demande d'abandonner l'idée d'un angle évidé de manière aussi importante. Il est recommandé de réduire les baies qui fragilisent la puissance de la base et, en particulier, de renoncer à la colonne reprenant l'angle : ***l'angle doit demeurer massif.***

Avant d'aller plus loin dans la conception de cette entrée, la CRMS demande de poursuivre l'analyse de la situation existante. Il semble que les pierres du soubassement soient d'une facture exceptionnelle : elles sont massives, d'un seul tenant, à faux joints sculptés. Il faudrait documenter précisément ce dispositif afin d'examiner la manière dont il serait envisageable de créer une nouvelle entrée tout en limitant au maximum l'impact des destructions. En tout état de cause, les pierres devraient être démontées, numérotées et stockées sur place pour pouvoir être remises en place un jour si l'affectation du bâtiment venait à changer. Dans le même ordre d'idée, l'agencement du nouveau hall d'entrée de plain-pied avec la rue devrait être compatible avec une reconstruction ultérieure des murs du soubassement. La liaison de cet espace avec le grand hall du bel-étage sera la plus fluide possible (des vues profondes seraient ménagées vers les intérieurs de la Bourse). Pour conclure sur ce point, ***les conséquences de ce nouveau dispositif sur le bâtiment devraient être maîtrisées du point de vue de l'aspect mais aussi du point de vue de la reprise des charges supérieures et***

des structures de soutien qui viendraient se loger dans la maçonnerie existante (de préférence en conservant une partie pleine sous le bandeau en pierre bleue). Cette intervention devrait tenir compte des qualités intrinsèques des appareillages existants. En aucun cas, elle ne devrait empêcher la remise en place des pierres du soubassement si l'opportunité s'en présentait un jour.

Deux nouvelles entrées seraient aussi prévues en façades latérales, permettant une traversée transversale du bâtiment ou, du moins, une liaison entre le grand hall public de la Bourse et les activités riveraines (horéca) des rues de la Bourse et Octave Maus. Le projet prévoit la démolition **complète** des soubassements des tympans alors qu'ils sont déjà percés de portes et de fenêtres. Au vu de la circulation occasionnelle qui empruntera le cheminement transversal, des transformations de cette ampleur ne se justifient pas. La Commission demande de conserver **au maximum** les soubassements **existants** et de réduire également l'ambition des grands dégagements avec escaliers qui doivent mener du niveau du trottoir à celui du grand hall.

2. LE GRAND HALL ET LE NOUVEL ESCALIER MONUMENTAL

Une promenade architecturale, sous forme d'un escalier monumental, est créée à partir de la nouvelle entrée et du grand hall. Elle occupe la deuxième travée de l'édifice à partir de la façade arrière (ce qui correspond à la travée de l'escalier originel conçu par Suys mais démoli par Malfait). Toutefois, le départ de l'escalier qui mène aux étages à partir du grand hall ne s'inscrit pas du tout dans la continuité de la circulation verticale qui part du rez-de-chaussée. Ce manque de lisibilité et de fluidité n'encouragera évidemment pas l'utilisation de l'escalier (il sera nécessaire de mettre en place une signalisation spécifique) alors même qu'un effort de conception a été consenti par les auteurs de projet pour lui donner une certaine majesté. La Commission préconise de poursuivre les recherches sur cette articulation et sa fluidité car la création de cet escalier est le principal événement architectural prévu par les auteurs de projet dans le grand hall — les autres interventions relevant surtout de cloisonnements plus ou moins transparents et de dispositifs mobiles. Dans ce grand hall, on veillera toutefois à privilégier la symétrie et l'axialité des compositions originelles (par exemple dans la travée qui longe la rue de la Bourse) et à retrouver les vues profondes longitudinales qui permettent de percevoir toute l'ampleur des lieux (par exemple dans la travée qui longe la rue Maus).

A l'origine, le sol de l'atrium était orné de mosaïques qui furent très tôt endommagées par la grande fréquentation des lieux. En 1898, la mosaïque fut remplacée par un vaste parquet à bâtons rompus, lui-même renouvelé à plusieurs reprises. Le parquet que l'on se propose de remplacer ici ne revêt donc pas une grande valeur patrimoniale. Il est proposé de le remplacer par un revêtement artistique réalisé par l'artiste Valérie Mannaerts. Son installation (un tapis et un arbre) s'inspirerait d'un tableau de Breughel.

Les esquisses sont trop vagues pour que la CRMS se prononce sur cette proposition. L'arbre monumental a peu à voir tant avec la Bourse que le Beer Palace mais le principe d'un nouveau revêtement de sol à caractère artistique, visible depuis les mezzanines et les galeries, est une intervention qui pourrait s'avérer intéressante.

3. LA TOITURE, LA TERRASSE ET SA COUVERTURE DÉBORDANTE

Cette terrasse serait aménagée en lieu et place de la partie arrière des toitures (invisibles) ajoutées par François Malfait. Il ne s'agit donc pas de parties originelles mais les toitures qui seraient enlevées constituent tout de même le symétrique de celles qui resteront en place dans la partie avant de la Bourse. La CRMS ne s'oppose pas à ce parti pour autant que les nouvelles structures mises en place soient légères et démontables. La terrasse avec vue panoramique sur les abords de la Grand-Place et la zone UNESCO constituerait l'aboutissement de la promenade architecturale créée à travers le bâtiment. Une couverture dorée, dont la structure quadrillée serait inspirée des plafonds à caissons, serait disposée en porte-à-faux du côté de la rue de la Bourse. Elle constituerait un geste destiné à signaler le nouveau dynamisme de ce lieu et servir d'appel aux promeneurs. Elle serait réalisée dans un matériau noble.

La CRMS ne s'oppose pas à l'idée de créer une terrasse en toiture mais elle estime que l'étude devrait être poursuivie sur ce point en tenant compte des réserves suivantes :

- la toiture est accessible par ascenseurs et par escalier. Or, loin de constituer le point ultime de la promenade architecturale, l'escalier serait engagé et traité comme un escalier de service (voir niveau 2). Une connexion fluide sera étudiée entre la promenade architecturale et la toiture terrasse qui, sans cela, perdrait sa pertinence.
- La couverture (treillis doré) de la terrasse devrait être réversible : elle devrait pouvoir être enlevée avec un minimum de dégâts si son usage n'est plus requis.

- Elle ne peut être saillante par rapport à la façade : son expression architecturale et sa teinte dorée en font un élément très présent, que l'on ne pourra pas ne pas voir ! Par conséquent, la CRMS demande qu'elle soit disposée en retrait latéralement (en symétrie du retrait prévu pour le côté rue Maus).
- Le garde-corps est trop débordant sur l'extérieur et son traitement est à revoir complètement : la Commission demande une étude détaillée de l'acrotère du bâtiment et de sa liaison avec le garde-corps qui doit respecter l'aspect massif de l'édifice.
- La fontaine aménagée en toiture semble superflue.

Le projet prévoit également un accès (confidentiel, par une petite volée d'escalier) à un volume qui serait aménagé dans la coupole, en isolant celle-ci du grand hall par un plancher transparent. La Commission ne pense pas que cette intervention se justifie. Quelle que soit la transparence du plancher, ce nouveau dispositif aura pour effet de réduire la visibilité de la coupole depuis le grand hall. Or, elle a précisément été conçue pour être vue à cette distance et il serait dommage d'altérer ce qui constitue encore toujours le « clou » du projet de Suys pour privilégier une vision rapprochée des décors réservée à quelques-uns seulement.

4. LA SIGNALISATION EXTÉRIEURE DU BEER PALACE

Cet aspect du projet est encore peu développé au niveau de l'avant-projet. Les esquisses montrent des sortes de « lustres » en laiton, suspendus sous le monumental portique d'entrée et devant la façade arrière. On aperçoit aussi des éléments indéfinis sur les façades et une sorte de petit auvent (reproduction miniature de la couverture de la terrasse ?), qui passe au-dessus des escaliers monumentaux, sur l'arrière d'un des lions sculptés.

Ce petit auvent dans les escaliers est anecdotique : il n'apportera rien à la dynamique du projet. Par ailleurs, il n'y a pas lieu de transformer l'escalier monumental en lieu de consommation « installé », l'idée étant que l'on continue à s'y asseoir ou se l'approprier de manière spontanée, comme cela a toujours été le cas. Par ailleurs, la Commission décourage absolument les suspensions ou autres dispositifs fixés au-dessus de chaque entrée et encore moins sur l'architrave en dessous du fronton de la façade principale.

5. LE PROJET DE RESTAURATION DE L'EDIFICE PROTEGE

Une série d'interventions sont prévues en matière d'entretien et de restauration de l'édifice :

- Phase 1 : façades, menuiseries, sols, dôme, mobilier et luminaires
- Phase 2 : murs et plafonds du 2^e étage
- Phase 3 : décors d'origine du restaurant et verrières des voûtes de la grande salle

De façon générale, la Bourse n'est pas en mauvais état et sa dernière restauration a été bien conduite. Il ne s'agit donc pas de faire des travaux de restauration mais seulement d'entretien. Les façades doivent être inspectées (dépeussées et localement nettoyées) et les bandeaux (dont certaines pierres se sont déchaussées il y a quelques années) doivent être vérifiés et refixés.

Les décors de la grande salle :

Les études (réalisées par l'IRPA en 2007) des finitions d'origine des mur qui comportent les cariatides de la grande salle de la Bourse ont montré que celles-ci n'étaient pas blanches à l'origine mais plutôt dans des nuances ocres clairs et rosés, avec des éléments ponctuellement brun foncé ou même dorés. Globalement, on suppose que toute la grande salle devait donner l'impression d'être en pierre naturelle et que certains éléments étaient rehaussés de couleur bronze ou faux-bois.

Mis à part ce mur, on connaît cependant mal les finitions de la Bourse.

Les seuls plafonds qui ont pu être sondés par l'IRPA en 1997, sont ceux des 4 bas-côtés de la grande salle. Les recherches ont révélé que ces plafonds étaient en imitation faux-bois (leur plus petite hauteur est accentuée par cette finition sombre pour contraster avec la hauteur et la luminosité de la grande salle).

Il est donc demandé que le prochain chantier soit l'occasion de poursuivre les recherches sur les finitions des intérieurs.

Les colonnes de la grande salle :

Les sondages (réalisés par l'IRPA en 2007) ont aussi montré que les colonnes monumentales en stuc marbre rouge ou vert (selon les colonnes) avaient des chapiteaux dorés à la feuille.

Il est demandé que les bases et les chapiteaux soient au minimum remis dans leur finition d'origine afin que le fût en faux marbre des colonnes ne paraisse plus « flotter » dans un grand ensemble blanc.

Les plafonds des salons « Suys » du 2^e étage :

Ces deux plafonds qui datent de l'époque de Suys sont de style Napoléon III, richement décorés. Ils ont été

étudiés par l'IRPA en 1997 (lors de travaux de rénovation).

La Commission demande que ces deux salons soient restaurés complètement. Ce sont les derniers vestiges du prestige des salons de la Bourse.

6. LE SITE ARCHÉOLOGIQUE BRUXELLA 1238

Il deviendrait accessible par la Bourse, via un escalier situé dans l'angle nord-est du bâtiment. Le premier niveau du musée serait situé dans le soubassement et comporterait un espace d'introduction au site archéologique (mise en valeur d'objets issus des fouilles) donnant accès au shop prévu à ce niveau. Le circuit se poursuit par le même escalier jusqu'au niveau -1, c'est-à-dire le niveau du site, accessible par un sas d'entrée. Pour y accéder, un passage serait aménagé à travers les fondations de la façade latérale de la rue de la Bourse. La superficie du site resterait inchangée. Un approfondissement des passages existants permettrait la remise à niveau du sol de l'espace public de la rue. La sortie se ferait à l'extrémité du site, dans l'espace public. Un aperçu des vestiges serait visible à partir de l'espace public par le biais d'un « mobilier urbain » particulier, reprenant la forme des « corbeilles » de la Bourse et intégrant des informations sur le site et son accès.

La CRMS souscrit au principe de rendre les vestiges accessibles via la Bourse et de réaménager correctement l'espace public qui borde le monument. Cet aménagement doit être le plus dégagé et le plus simple possible, aussi la Commission s'interroge-t-elle sur l'idée et le nombre des « corbeilles ». Elle demande de vérifier la faisabilité et la localisation exacte du passage à réaliser à travers les fondations. On étudiera également l'encombrement de la sortie du site dans l'espace public.

7. EN CONCLUSION

Le projet est réfléchi et parvient à concilier le programme chargé du Beer Palace avec l'intérêt patrimonial de l'édifice. Certaines idées (accessoires) gagneraient à être abandonnées : par exemple la destruction du soubassement des tympans pour aménager de nouvelles entrées latérales, le sol transparent dans la coupole, l'arbre dans la grande salle, ... Plusieurs idées fortes, sur lesquelles repose le projet, ne sont pas encore abouties. Ces points méritent des recherches complémentaires et des efforts de conception. Il en est ainsi pour l'expression de la nouvelle entrée ; pour la bonne articulation du nouvel escalier monumental, de la « promenade architecturale » et de la toiture-terrasse ; pour la couverture de la toiture-terrasse ; pour le nouvel aménagement du grand hall, ...

Au vu de l'avant-projet, et bien que les difficultés présentées par la création de la nouvelle entrée s'apparentent à la quadrature du cercle, la Commission fonde l'espoir que de l'étude des points évoqués ci-dessus aboutisse un résultat digne de ce bâtiment emblématique, lui permettant d'affronter une nouvelle vie. Dans cet objectif, elle met son expertise à la disposition des auteurs de projet et s'offre à les accompagner pour faire aboutir au mieux cette entreprise ambitieuse.

A ce stade, elle leur recommande de poursuivre leurs travaux et recherches sur les points mis en évidence ci-dessus et, avant toute chose, d'entreprendre un examen approfondi des fondations, des structures et des installations existantes, accompagné d'un suivi archéologique, de manière à maîtriser parfaitement cet aspect important de la conception du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - B.D.U. – D.M.S. : M. G. Conde Reis.